

# NA!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 58  
JUILLET 2026  
ISSN 2555-297 X

CONTRIBUTION

## FINANCER L'ACTION RÉGIONALE

La Région Nouvelle-Aquitaine exerce ses missions dans un cadre institutionnel et financier en constante évolution. Depuis plus de vingt ans, des réformes successives ont redéfini le périmètre des compétences des Régions, leurs responsabilités financières, les ressources mobilisables ainsi que les partenariats dans lesquels les Contrats de plan État-Région (CPER) et les fonds européens jouent un rôle structurant. Ainsi, les marges de manœuvre de la Région Nouvelle-Aquitaine dépendent à la fois de l'évolution de ses recettes, de la nature des compétences exercées et des contraintes associées, mais aussi du cadre contractuel et partenarial qui conditionne la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques. Comprendre les dynamiques financières récentes et les modalités d'exercice des compétences apparaît indispensable pour éclairer la manière dont la Région peut ajuster ses interventions, arbitrer ses priorités et organiser son action à moyen terme. Dans un contexte d'attribution et de compétences croissantes, comment continuer à financer l'action publique régionale dans les conditions complexes qui façonnent aujourd'hui l'espace décisionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine? C'est la question centrale à laquelle la contribution du CESER présentée en juin cherche à apporter des éclairages, en écho aux avis récurrents du CESER sur la perte d'autonomie fiscale de la Région.

### Une progression des recettes en trompe-l'œil

Avec plus de six millions d'habitantes, un territoire immense (la plus grande région de France) et des besoins d'investissement considérables, notamment dans les transports ferroviaires, les lycées ou la transition écologique, la Nouvelle-Aquitaine a dû composer avec un mouvement de recomposition des finances régionales. Depuis les premières étapes de la décentralisation, les Régions ont perdu une part importante de leur capacité à agir sur leurs ressources, les réformes successives conduisant à substituer aux impôts locaux territorialisés des fractions de fiscalité nationale et des mécanismes de compensation décidés par l'État.

Cette réforme a conduit à court terme à une hausse nominale des recettes régionales, portée par l'inflation des années 2022 et 2023 et les mécanismes nationaux de calcul de la TVA.

Suite en page 2

## LE STATUT INSTITUTIONNEL DES CESER CONFORTÉ PAR LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

ÉDITO

Depuis plusieurs années – et de façon très concrète ces derniers mois – les CESER sont la cible de mises en cause politiques qui visent, sous prétexte d'arguments essentiellement budgétaires, à fragiliser la démocratie sociale à l'échelle territoriale. La suppression de ces assemblées consultatives régionales en est même érigée en symbole d'une prétendue optimisation et simplification en utilisant le moindre prétexte (y compris en recourant à des cavaliers législatifs) pour mettre le sujet sur la table. Bien plus qu'un symbole en réalité, les CESER ont vocation à éclairer, par leurs travaux (avis, contributions ou rapports), les élus et services des Conseils régionaux dans leurs choix en matière de politiques publiques et d'évaluation de leur mise en œuvre. Les assemblées des CESER sont constituées de représentants et représentantes de la société civile – syndicats d'employeurs et représentants des filières économiques, syndicats de salariés, chambres consulaires, enseignement supérieur, associations de l'économie sociale et solidaire, mouvement sportif, mouvement étudiant, parents d'élèves, secteur hospitalier, défense de l'environnement, etc. L'expression des CESER permet donc de porter la vision, les attentes et les points d'attention de la société civile en région, et ce rôle est essentiel dans l'exercice du dialogue social territorial. Cette démarche, fondée sur le respect mutuel et la conjugaison pacifiée de points de vue et d'intérêts parfois contradictoires est d'autant plus importante dans une société qui peine de plus en plus à construire des convergences et des consensus exigeants!

La dernière séquence législative en date s'est achevée en mai dernier par une décision du Conseil constitutionnel en faveur du maintien des CESER. Ses mots sont rarement anodins, et les termes employés pour expliciter la censure de certains amendements de la loi dite « de simplification

de la vie économique » visant à rendre les CESER « facultatifs » soumis à la libre appréciation des exécutifs régionaux, sont extrêmement porteurs de sens. Car non seulement le Conseil constitutionnel les qualifie logiquement de « cavaliers législatifs » mais il précise que le CESER est une « assemblée concourant, par ses avis, à l'administration de la Région ». Il conforte ainsi le statut institutionnel de l'assemblée représentant la société civile organisée et trace un cadre opposable à toute réforme ultérieure. Au-delà de contrer une nouvelle offensive, cette décision constitue une étape majeure pour la reconnaissance et la préservation de notre modèle de démocratie territoriale, fût-il encore perfectible.

Éprouvé par cette nouvelle séquence, mais conforté par son issue, le CESER Nouvelle-Aquitaine remercie les groupes parlementaires et les députés ayant déposé et soutenu les recours devant le Conseil constitutionnel, l'ensemble des organisations représentées au sein de son assemblée ainsi que l'Assemblée des CESER de France qui se sont mobilisés aux échelles locale, régionale et nationale depuis le printemps 2025, pour défendre les CESER. Ce qui n'est peut-être qu'un répit va néanmoins permettre au CESER de Nouvelle-Aquitaine de poursuivre, avec détermination, les initiatives engagées pour démontrer la qualité et l'utilité de ses différentes productions, de ses analyses et de ses préconisations, au service de la collectivité régionale et de l'avenir des Néo-Aquitaines et des Néo-Aquitains. Cette lettre en est l'illustration en proposant une présentation de nos travaux, parmi lesquels le récent rapport adopté sur « la mobilité en milieu rural », la « contribution sur les finances publiques régionales » et les derniers avis adoptés début juin.

Très bonne lecture!

Yves JEAN, Président

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉS  
REPRÉSENTANT 110\* ORGANISATIONS

PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES,  
ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS  
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

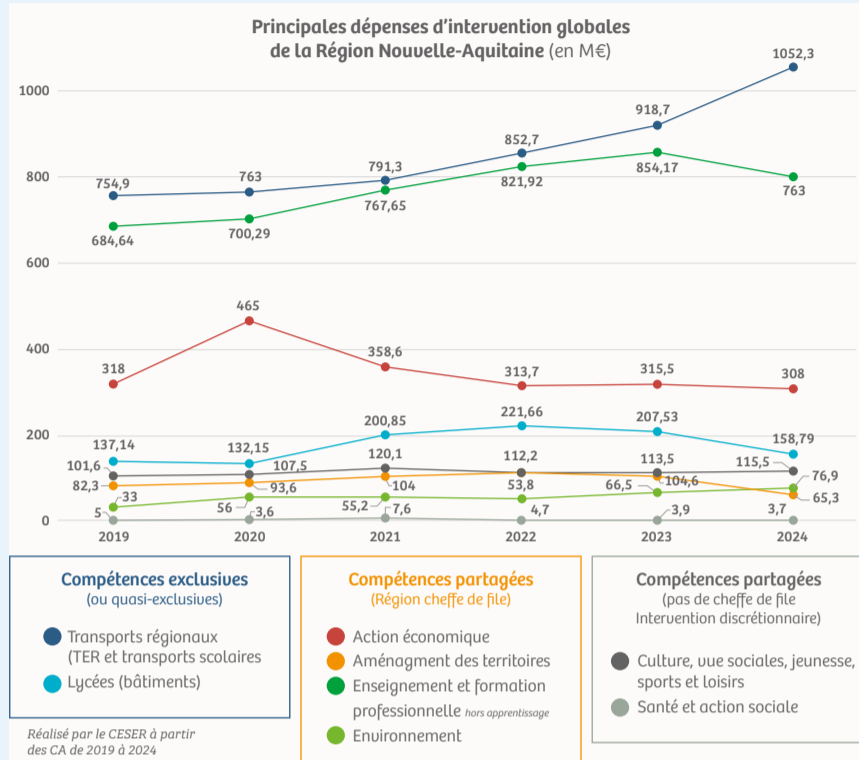
NOU

## L'évolution de la capacité financière de la Région au regard de l'exercice de ses compétences

Le CESER souligne cependant que cette progression est en grande partie artificielle : les recettes stagnent en réalité si l'on prend en compte l'évolution de l'inflation. La « déterritorialisation » progressive de la fiscalité régionale a entraîné une perte de corrélation entre ressources perçues, dynamiques économiques locales et charges structurelles du territoire. Les mécanismes actuels de répartition des recettes interrogent leur adéquation avec les contraintes spécifiques de la Nouvelle-Aquitaine (superficie, dispersion de la population, réseau d'équipements), dans un contexte marqué par l'absence de stratégie nationale clairement définie en matière de répartition territoriale des ressources.

### Un modèle financier progressivement fragilisé

Avec une très large partie des recettes décidée nationalement, tandis qu'une part importante des dépenses demeure contrainte par les compétences obligatoires et les cofinancements avec l'État ou l'Union européenne, les marges de manœuvre de la Région sont en réalité extrêmement limitées. Les transports régionaux, l'entretien des lycées, les politiques de transition écologique ou encore les infrastructures ferroviaires mobilisent des volumes financiers considérables. Conséquence directe : la capacité d'autofinancement de la Région s'érode. L'épargne nette – c'est-à-dire les ressources réellement disponibles une fois la dette remboursée – a fortement diminué depuis 2019. Pour maintenir son niveau d'investissement, la collectivité a donc accru son recours à l'emprunt. L'encours de la dette est ainsi passé de 2,1 milliards d'euros en 2019 à plus de 3,3 milliards en 2024 et la capacité de désendettement atteint 9,6 ans. Cette stratégie a permis de préserver l'investissement régional, mais au prix d'une montée des charges financières. Pour le CESER, maintenir l'investissement nécessite une maîtrise de la dette.



### Une répartition des compétences et de leur financement peu lisible

Le rapport du CESER met en lumière une répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités complexe, imbriquée et peu lisible. Cette organisation repose en grande partie sur des compétences partagées, dans lesquelles la Région intervient aux côtés d'autres acteurs publics, ce qui limite la clarté des responsabilités et complique le pilotage de l'action publique. Si le rôle de chef de file confère à la Région une fonction d'orientation et de coordination, l'absence de pouvoir de décision exclusif limite la portée opérationnelle de ses choix. Incidemment, dans un contexte budgétaire contraint, les politiques ne relevant ni de compétences exclusives ni d'un chef de file clairement identifié sont particulièrement fragilisées.

Pour financer ses actions, la Région mobilise des financements externes en lien avec des partenaires publics (État, Union Européenne) et intervient également en fonds propres. Si les cofinancements, en particulier les Contrats de Plan État-Région (CPER) et les fonds européens permettent d'amplifier les capacités

d'intervention, ils encadrent les choix budgétaires et complexifient la mise en œuvre des politiques publiques. En devenant investisseur, la Région élargit ses leviers d'intervention mais s'expose directement aux risques économiques, ce qui pèse sur ses marges de manœuvres budgétaires.

Ces constats mettent en lumière les limites du cadre actuel de la décentralisation. L'enchevêtrement des compétences, la dépendance aux financements externes et la réduction des marges d'arbitrage interrogent la lisibilité et l'efficacité de l'action publique territoriale. Ils soulignent la nécessité d'une réflexion plus large visant à clarifier et rationaliser la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, afin de renforcer la cohérence, la soutenabilité et l'efficacité de l'action régionale, tout en garantissant la continuité des missions de service public. Le citoyen, en tant qu'électeur, contributeur et/ou bénéficiaire des actions du Conseil régional, devrait pouvoir distinguer plus facilement les contours, les capacités et les limites du pouvoir d'agir de l'Assemblée régionale.

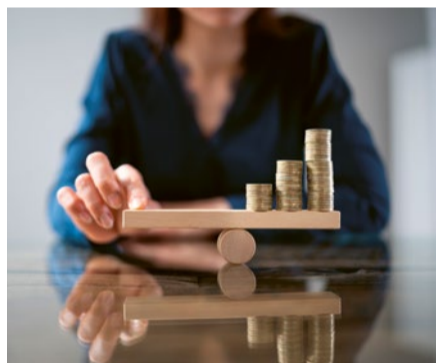
## Compte administratif 2025 : DES FINANCES RÉGIONALES ASSAINIES

Le compte administratif sur l'exercice 2025 affiche des résultats financiers meilleurs qu'attendus et la collectivité consolide simultanément ses principaux ratios financiers en améliorant son épargne (brute et nette), en réduisant son recours à l'emprunt et en reconstituant son fonds de roulement.

Cette amélioration s'appuyant en partie sur des recettes ponctuelles et sur un niveau d'investissement inférieur à celui de l'exercice précédent, le CESER appelle cependant à la vigilance. La trésorerie demeure tendue. Dans un contexte marqué par le gel des fractions de TVA, la diminution des dotations de l'État et l'incertitude sur certaines ressources, le CESER estime nécessaire de poursuivre les efforts de consolidation de l'épargne et de maîtrise de l'endettement afin de préserver durablement les marges de manœuvre financières de la collectivité.

Concernant les politiques régionales, le CESER constate des taux d'exécution budgétaire élevés notamment dans le domaine des transports, de l'économie, de la formation et l'apprentissage, de la transition énergétique et écologique. Mais d'autres secteurs comme l'économie sociale et solidaire, la culture, le sport, certains dispositifs d'orientation, d'insertion et d'accompagnement de jeunes, etc., suscitent des inquiétudes et questionnements quant à la capacité de réponse aux besoins des acteurs.

Le CESER considère ainsi que l'exercice 2025 traduit une amélioration réelle de la situation financière régionale. Il appelle néanmoins à maintenir une vigilance forte sur la soutenabilité des ressources, la consolidation de l'épargne, la maîtrise de l'endettement et la capacité de la Région à poursuivre ses investissements et ses politiques d'intervention dans un contexte budgétaire durablement contraint.



AVIS

## Budget supplémentaire 2026 : PRIORITÉS RÉGIONALES, CONTRAINTES NATIONALES

Le Budget supplémentaire 2026 présenté aux Assemblées régionales en juin se caractérise par un niveau élevé de réajustements en recettes, marqué à la fois par l'inscription de recettes nouvelles, l'annulation de plusieurs financements attendus et une réduction significative du recours prévisionnel à l'emprunt, ramené de 314,5 M€ à 214,3 M€. Il traduit également plusieurs évolutions de périmètre et de gestion, notamment concernant les fonds européens. Au total, les dépenses régionales progressent de manière limitée (+20,1 M€ en crédits de paiement).

Principal sujet d'inquiétude du CESER : le désengagement de l'État dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et des choix régionaux qui fragilisent les demandeurs d'emploi et les publics les plus éloignés de l'emploi. Plusieurs mesures sont en revanche saluées par le CESER : parmi elles figurent des investissements en cohérence avec plusieurs de ses préconisations en matière de souveraineté numérique et de développement d'une intelligence artificielle plus sobre (formulées dans son récent rapport sur l'Intelligence artificielle), ainsi que le soutien aux exploitations agricoles et viticoles touchées par les événements climatiques, et enfin les mesures pour renforcer la gestion de la ressource en eau. Dans les domaines de la culture, de l'emploi associatif et du sport, plusieurs ajustements viennent atténuer les réductions inscrites au budget primitif, notamment au bénéfice de l'ALCA, du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, de l'Opéra de Bordeaux et de l'Office public de la langue basque. Le CESER est plus réservé sur certains investissements sportifs.

Enfin l'effort de la Région pour faire face à des dépenses nouvelles liées aux aléas climatiques et à la hausse des coûts de l'énergie est souligné, témoignant de l'importance croissante des enjeux d'adaptation et de résilience territoriale.



AVIS

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : UN ACCORD RÉGIONAL SALUÉ !

Rassembler les six universités, les organismes nationaux de recherche, les écoles d'ingénieur publiques et les centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) autour d'axes de travail très concrets : laser et fusion, recherche en sciences humaines et sociales, matériaux et chimie, accès à la science et à l'enseignement supérieur sur des territoires à enjeux, relation filières stratégiques/enseignement supérieur, etc. C'est l'ambition formulée dans l'Accord Régional de Coopération (ARC) 2026-2031, unique en France, présenté par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Le CESER salue cette initiative en formulant des demandes de précisions et des propositions. Le principal bémol formulé par le CESER concerne la portée concrète de l'accord dans la mesure où il prolonge des orientations déjà engagées dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), le Contrat de Plan État-Région (CPER) et autres instruments déjà en vigueur. L'absence d'engagement de moyens financiers et le mode de gouvernance constituent également des points de vigilance. Pour le CESER,

le financement public global de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être maintenu - voire renforcé - à la hauteur des enjeux. La gouvernance de l'ARC et son suivi, associant établissements, collectivités, acteurs socioéconomiques, partenaires sociaux, jeunes et CESER, permettraient de garantir que l'accord produise des effets tangibles pour les territoires et les publics.

En cohérence avec ses travaux sur l'accès à l'enseignement supérieur, le CESER souhaite que la lutte contre les inégalités d'accès soit davantage prise en compte, notamment sur les questions de logement étudiant, de mobilité et d'accompagnement des jeunes. Enfin tout en saluant la reconnaissance explicite de la contribution des sciences humaines et sociales et la création d'un pôle régional de recherche dans l'ARC, l'Assemblée recommande qu'elles soient un pilier structurant de la stratégie régionale, dans une conception large de l'innovation (en particulier les recherches consacrées aux transformations du travail et de la société).

AVIS



## Des solutions pour se déplacer par monts et par vaux en Nouvelle-Aquitaine

La mobilité constitue un sujet crucial dans la vie quotidienne des habitantes et habitants des territoires ruraux. Aujourd'hui, une partie de la population vivant dans ces territoires n'a pas accès ou difficilement à la mobilité. L'offre de transport collectif y est souvent réduite, voire inexistante. L'éloignement des services, des emplois, des établissements scolaires ou encore des soins oblige une grande partie des habitants à utiliser quotidiennement leur véhicule personnel. Dans les zones peu denses, près de 80 % des déplacements se

font en voiture et les trajets domicile-travail y sont deux fois plus longs qu'en milieu urbain. Cette dépendance subie à la voiture personnelle n'est pas seulement une source de vulnérabilité pour celles et ceux qui ne peuvent en disposer ou pour qui elle devient trop coûteuse. Elle est plus globalement porteuse d'une forme de mobilité de moins en moins soutenable en termes de développement durable.

À travers une analyse approfondie des difficultés rencontrées dans les zones rurales peu denses, le rapport du CESER met en lumière les inégalités d'accès aux déplacements et propose à la Région et aux territoires, autorités organisatrices de la mobilité (AOM), des clés, une « boîte à outils », dont ils pourront se saisir dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de mobilité dans les espaces ruraux. L'un des points forts du rapport réside également dans la présentation de nombreuses initiatives locales, des exemples allant du covoiturage, aux transports solidaires, aux plateformes d'accompagnement à la mobilité ou encore de développement du vélo et des mobilités douces, etc.

### Une problématique particulièrement marquée en Nouvelle-Aquitaine



La Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus concernées par les enjeux de mobilité rurale. Plus de la moitié des habitant-es vit dans une commune rurale, souvent caractérisée par un habitat dispersé et une faible desserte en transports collectifs. Le CESER souligne également des disparités territoriales importantes : les territoires ruraux d'une large moitié Est de la région, des Pyrénées-

Atlantiques jusqu'aux départements de l'ex-Limousin, concentrent plusieurs vulnérabilités susceptibles de fragiliser les conditions de déplacement, entre autres :

- l'accessibilité relativement moins bonne aux équipements et services, conséquence du caractère rural de la région ;
- l'éloignement des réseaux de transport en commun ;
- la précarité et le vieillissement d'une partie de la population.

Les difficultés de mobilité ont des impacts directs sur la vie quotidienne. Certaines populations deviennent particulièrement vulnérables : les jeunes sans permis, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes, les demandeurs d'emploi. Les difficultés de déplacement entraînent parfois des renoncements à l'emploi, aux soins, à la formation ou à la vie sociale.

### Un enjeu social, environnemental et territorial

Le modèle du « tout voiture » n'est plus soutenable à long terme. Les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergies fossiles et les impacts sanitaires liés aux déplacements automobiles rendent nécessaire une évolution des pratiques de mobilité. Si la voiture individuelle continuera à répondre à de nombreux besoins de déplacements, un modèle plus équilibré, construit autour de mobilités plus durables et inclusives, est toutefois possible, en témoignent les initiatives qui essaient dans nombre de territoires néo-aquitains. C'est autour de ces solutions et plus globalement des conditions à réunir pour déployer des politiques volontaristes de mobilité locale que le CESER a articulé ses propositions.



### Le CESER propose une « boîte à outils » pour les territoires



Au regard de la diversité des territoires et de la diversité des besoins, plutôt que de rechercher un introuvable modèle de mobilité duplicable à l'ensemble des espaces ruraux, le CESER propose une stratégie du « sur mesure » et un panel de solutions.

Ses préconisations visent en premier lieu les transports collectifs régionaux qui doivent être renforcés, impliquant une remise à niveau du réseau ferroviaire, la

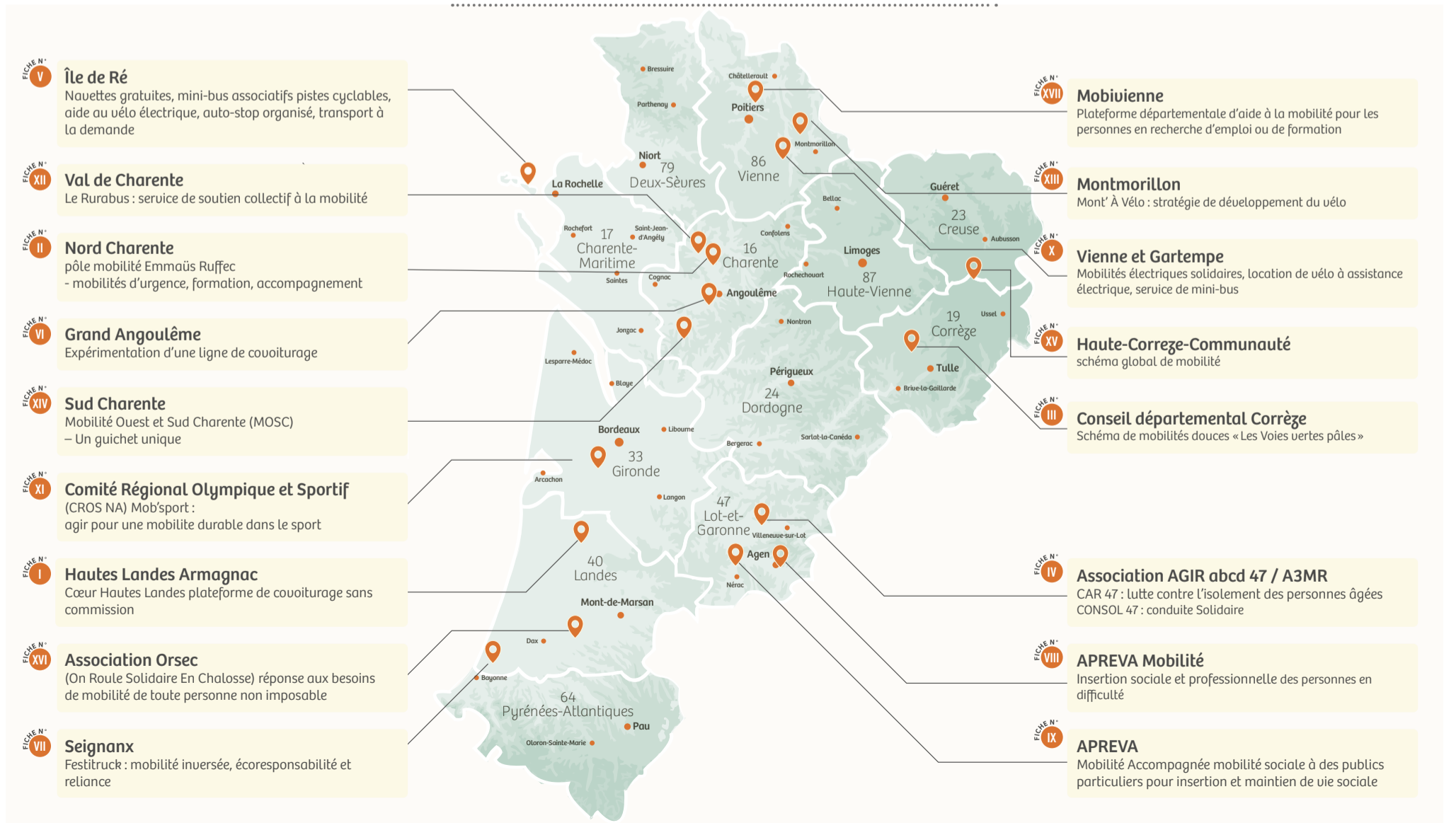
réouverture de certaines lignes et une amélioration de la fréquence, de la fiabilité et de la lisibilité tarifaire des TER et cars régionaux. Ces réseaux structurants doivent constituer l'ossature d'un maillage plus fin des territoires, complété par des solutions locales de transport. Le CESER encourage le développement de services de proximité, et présente différentes pistes : des transports à la demande, adaptés aux faibles densités, l'ouverture des transports scolaires à d'autres publics, les mobilités solidaires afin de répondre aux besoins des publics fragiles ou isolés, etc. Par ailleurs, le développement des mobilités actives, marche à pied ou vélo, suppose des aménagements adaptés et sécurisés et une organisation de services en facilitant l'usage. Enfin, la transition vers des mobilités décarbonées passe aussi par un développement raisonné des véhicules électriques et des mobilités partagées qui doivent être encouragés (aides à l'achat, déploiement des bornes de recharge, soutien au covoiturage et à l'autopartage à travers des incitations financières, etc).

Le rapport propose des pistes d'action pour les collectivités et les acteurs publics : mieux coordonner les politiques de mobilité, développer l'intermodalité, informer les usagers, lever les freins financiers ou encore accompagner les changements de comportement.

Proposer des solutions de déplacement à celles et ceux qui en sont privés, contribuer à la décarbonation des transports, préserver la santé humaine et l'environnement etc. de nombreux enjeux invitent à construire dans les territoires ruraux des modèles adaptés de mobilité. Les intercommunalités, qu'elles soient AOM ou qu'elles interviennent en association avec la Région, ont un rôle central à jouer. La Région, accompagnée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités, doit investir pleinement son rôle de chef de file des mobilités et de l'intermodalité et ainsi devenir un véritable « assemblée » de la mobilité à l'échelle régionale.

Au-delà de la question des transports, ce rapport interroge plus largement l'avenir des territoires ruraux, leur attractivité et la qualité de vie de leurs habitant-es. En combinant analyses, chiffres, retours d'expérience et propositions concrètes, il constitue un document de référence pour penser les mobilités rurales de demain.

### Des solutions existent : des territoires innovent et expérimentent !



## DEUX NOUVEAUX CAMPUS DES MÉTIERS LABELLISÉS « TALENTS ET TERRITOIRES »

AVIS

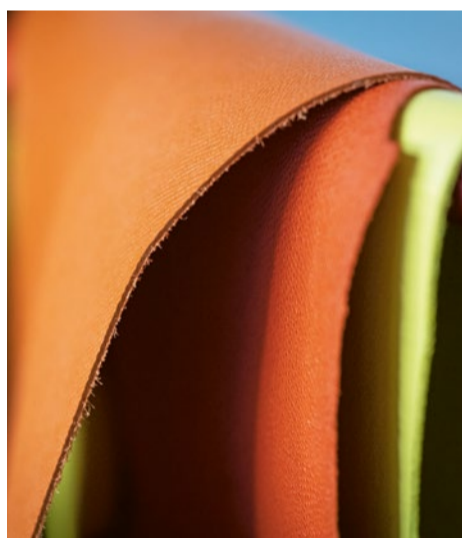


Deux nouveaux campus sont proposés à la labellisation régionale « Talents et Territoires » : le Campus régional des métiers techniques du cinéma, le Campus régional des métiers de la mer. Ce label régional « Talents et Territoires » a pour objet de soutenir et promouvoir des campus initiés par des filières et des acteurs économiques de territoire, répondant à des enjeux structurels d'orientation, de compétences et d'emploi. Onze campus existent à ce jour.

Le CESER salue l'approfondissement du processus de labellisation TTNA à travers la signature de quatre contrats d'objectifs et de moyens et invite à renforcer cette démarche en définissant des actions plus précises et novatrices et en améliorant les modalités d'évaluation. Il propose de renforcer la lisibilité, la visibilité des campus et leur appropriation par les acteurs locaux, d'améliorer leur gouvernance et d'associer des chambres consulaires, des représentants des organisations syndicales de salarié-es et de l'ensemble des partenaires économiques concernés aux instances de gouvernance des campus.

## FILIÈRE RÉGIONALE « CUIR, LUXE, TEXTILE ET MÉTIERS D'ART » CHERCHE SOUTIENS EUROPÉENS

AVIS



Le CESER salue l'engagement de longue haleine de la Région dans une démarche de valorisation de la filière régionale Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'Art auprès des instances et dispositifs de soutien européens et encourage son initiative de porter elle-même les intérêts de la filière dans sa globalité au niveau européen. Quelques réserves émises par le CESER quant à l'impact réel de la subvention européenne obtenue, dont le montant est jugé insuffisant pour proposer un volume de formation adapté aux besoins des salarié-es. L'assemblée consultative régionale préconise de cartographier les financements européens mobilisables à moyen terme par elle-même ou par les structures représentatives de la filière. Enfin, le CESER alerte le Conseil régional sur la situation de crise de plus en plus critique dans laquelle risque de

s'enliser la filière textile, et appelle à considérer la commande publique comme un levier pour aider la filière au recouvrement de sa santé économique.

## UNE STRATÉGIE DE DÉCARBONATION QUI DOIT INTÉGRER JUSTICE SOCIALE ET SOBRIÉTÉ !

AVIS

Dans un contexte marqué par la crise du pouvoir d'achat et les enjeux de souveraineté énergétique, et alors que 60 % de la consommation d'énergie régionale dépend encore des énergies fossiles, le Conseil régional propose différents dispositifs consacrés à l'énergie.

Le CESER salue les orientations et les actions engagées par la Région, souligne l'intérêt de faire de la lutte contre la précarité énergétique un axe structurant de cette stratégie et suggère d'intégrer la sobriété énergétique dans les actions présentées. L'Assemblée de la société civile partage l'ambition présentée par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour le développement des énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ainsi que l'attention portée aux enjeux de stockage et d'adaptation des usages, sujet auquel elle a consacré un rapport spécifique. Elle soutient par ailleurs la perspective de mise en œuvre de la PPE par le renouvellement de la Stratégie en faveur des projets citoyens territoriaux pour la période 2026-2030, tout en appelant à renforcer sa dimension sociale. Le CESER salue enfin le partenariat structurant entre le Conseil régional et EDF mais aussi la diversité des actions présentées dans cette convention. Il renouvelle son appel à la vigilance quant aux impacts environnementaux et climatiques de l'ensemble des actions présentées par la convention.



## UNE RÉPONSE INÉDITE À LA CRISE AVEC LA CRÉATION D'UNE FONCIÈRE VITICOLE

AVIS



Face à la crise structurelle profonde et dramatique que traverse la viticulture du département girondin, le Conseil régional propose la création d'une Foncière viticole en Gironde : complémentaire des dispositifs de soutien déjà proposés par l'État et la Région avec lesquels il devra être articulé, ce nouvel outil vise à accompagner la restructuration du foncier viticole et le redressement économique des exploitations. Le CESER salue l'initiative, aujourd'hui au stade d'un protocole d'accord qui pose les grands principes et reste expérimental.

Deux objectifs essentiels doivent, pour le CESER, guider la démarche :

- répondre à l'urgence, en accompagnant le redressement économique des exploitations ; au-delà des exploitants, c'est tout l'écosystème de la viticulture qui doit être accompagné dans ces mutations ;
- préparer l'avenir, en promouvant la diversification agricole en lien avec les enjeux de transition portés dans Néo Terra. La question de la destination des terres est au cœur d'enjeux multiples, parfois contradictoires : des garanties et précisions sur le maintien de leur vocation agricole doivent être apportées.

L'expérimentation devrait apporter des éléments de réponse, le CESER y sera attentif.

## DES AIDES AU SECTEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, SOUS CONDITIONS

AVIS



L'exécutif régional propose une déclinaison sectorielle des éco-socio-conditionnalités (ESC) dans le champ des politiques culturelles. Le CESER y est favorable, d'autant que le cadre est cohérent et construit avec les acteurs et actrices concerné-es et d'autres partenaires publics. Il apprécie le traitement différencié des ESC selon l'importance des projets et de l'aide régionale en attirant l'attention sur divers aspects : prise en compte plus systématique des socio-conditionnalités, par déclinaison de la clause de conformité sociale ; prise en

compte des discriminations (liées à l'origine, à l'orientation sexuelle ou au handicap) ; valorisation dans ce cadre de la démarche de déploiement des droits culturels ; accompagnement des acteurs, notamment des petits porteurs de projet. Il souligne l'intérêt d'une bonne information des acteurs concernés sur le caractère progressif de mise en place des éco-socio-conditionnalités dans leurs différentes dimensions.

Le CESER insiste enfin sur la nécessité d'une large mobilisation dans la lutte pour l'éradication de toutes les formes de violence et de harcèlement sexuel et sexistes dans ce cadre d'application.

ISSN : 2555-297 X

Lettre bimestrielle

Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon

Rédaction : Pôle communication du Ceser

Maquette : Kymzo - Impression : Laplante

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : G. Bonnaud, F. Prével, F. Roch, S. Sindeu  
AdobeStock : Alex Pios, Andrey Popov, andryst lukowski, CandyRetriever, laraslk, Patryssia - CRTNA - ©CMT17

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383

33077 Bordeaux Cedex

Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie  
CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575

86021 Poitiers Cedex

Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE